

CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (P.U.P.)

Opération « secteur Rabelais – Phase 2 »
A Fontenay-sous-Bois

Tel que le prévoient les articles R 332-25-1 et R 332-25-2 du code de l'urbanisme,

La convention signée est mise à la disposition du public

Elle peut être consultée :

Mairie de Fontenay-sous-Bois

4 esplanade Louis Bayeurte – 94120 Fontenay-sous-Bois

- Siège de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois
14, rue Talamoni – 94500 – Champigny-sur-Marne
- et dans les locaux de l'EPT ParisEstMarne&Bois
(Direction de l'Aménagement)
3, Place Uranie – 94340 – Joinville-le-Pont